

SAINT BAUDILLE DE LA TOUR

38118 St Baudille de la Tour

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 juin 2016

Ouverture de la séance à 20H30 sous la présidence de Madeleine Genot 1^{ère} adjointe.

Appel nominal des conseillers.

Étaient présents :

Christophe BEAUD- Lydie BERGER-BY - Martial BONNAVENT- Yvette DEPIERRE- Patricia ENAY- Madeleine GENOT- Bernard LIONNET - Julien MALLAND – Valérie MAYET- Jennifer MOLY- Laurent MURILLON- Gilbert POEX- Laurent RHÔNE - Frédéric ROSTAING.

Absents Denis THOLLON : excusé, arrivé à 20 heures 44

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Patricia ENAY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2016.

Voté à l'unanimité des présents.

Présentation de l'école de Musique du Val d'Amby et demande de subvention :

Présentation de l'association par Mme Sylvie Legrand Vice-présidente de l'association.

Cette dernière a pour objectif l'enseignement de la musique par des professeurs diplômés, par cours individuels ou collectifs à une soixantaine d'élèves répartis sur 16 communes, mais majoritairement de Saint Baudille, Hières, et Optevoz.

L'association vit principalement des aides des communes précitées, notamment par le prêt de locaux.

80% du financement vient des parents.

La commission association propose le maintien de la subvention à 500€.

Voté à l'unanimité.

Subvention ADMR

L'association a sollicité une demande de subvention auprès de la commune.

La commission association propose le maintien de la subvention à 250€.

Voté à l'unanimité.

- ALSATIS : convention d'occupation pour les émetteurs Wifi radio

Une convention lie actuellement la société Alsatis et la commune concernant l'installation d'émetteurs pour le système Wifi-radio sur les terrains et bâtiments communaux. En échange de la pose des antennes, la mairie ne payait pas l'abonnement Internet pour ses locaux. Le Conseil Départemental, arguant du fait qu'il apporte un service à la population souhaite reprendre à son compte cette convention avec une modification des conditions actuelles. Il est proposé de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette nouvelle convention.

Vote : 3 abstentions, 12 contres.

Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages.

A partir du 1^{er} janvier 2017, elle propose une démarche évolutive pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Cette adhésion ouvre le droit à 80% de subventions auprès de l'agence de l'eau pour l'achat de matériel permettant d'atteindre le zéro phyto. Ces subventions risquent de s'arrêter à la fin 2016, c'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'adhérer rapidement à cette charte afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'achat de matériel.

Voté à l'unanimité.

Tirage au sort du juré d'Assises

Le tirage au sort s'effectuait auparavant sur la commune de La Balme les Grottes. Suite à un redécoupage du secteur, la commune centralisatrice est St Romain de Jalionas. Le tirage au sort d'un administré s'effectuera dorénavant au sein du conseil et ce, chaque année. Le tirage effectué a désigné le numéro 579 sur la liste électorale.

- Avancement de grade filière administrative

Création d'un poste d'agent administratif 1^{ère} classe.

Pour tenir compte de l'avancement en grade, le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour assurer les missions du secrétariat. Il est précisé que les crédits prévus sont suffisants au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité.

Suppression d'un poste d'agent administratif 2^{ème} classe.

Suite à l'avancement de grade, l'ancien emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe détenu par l'agent est supprimé.

Voté à l'unanimité.

Approbation compte administratif et compte de gestion 2015 du CCAS

A partir de l'exercice 2016, sur proposition du percepteur le budget du CCAS sera intégré au budget communal.

Recette 2015 => 930€

Dépense 2015 => 4507.33€

Résultat de l'exercice 2015 : -3577.33€ (dû au non versement des 4000€ prévu, erreur percepteur ou autre ?)

Déficit cumulé (intégré au budget communal) : -984.95€

Voté à l'unanimité.

Embauche d'un agent en contrat avenir.

Suite à la procédure de recrutement d'un agent technique polyvalent en contrat avenir, plusieurs candidats ont retenu l'attention des personnes en charge des entretiens. C'est pourquoi, compte-tenu du faible coût pour la commune (7000€/an soit 641€/mois charge comprises) il est proposé de recruter un deuxième candidat pour assurer la gestion de la Ferme des Dames et ce, à partir du mois d'octobre.

Toutefois les contrats avenir risquant de ne pas être reconduits au second semestre, l'occasion a été saisie de le signer.

A noter également que les 2 jeunes embauchés sont pressentis pour intégrer le corps des sapeurs-pompiers du village.

Les futures missions du second seront :

Effectuer des travaux d'entretien et d'amélioration du site (tonte, peinture...)

Effectuer les visites et état des lieux.

Développer le chiffre d'affaire.

Temps de travail : 35h annualisées

Voté à l'unanimité

Embauche d'un agent périscolaire polyvalent

Suite à une rupture, d'un commun accord, de contrat avec une salariée en CDD, la commission des affaires scolaires propose le recrutement d'un(e) salarié(e) pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Missions :

Assurer :

L'entretien des locaux

Le service des repas à la cantine

La garderie périscolaire

L'animation du TAP (Temps d'Activité Périscolaire)

Profil :

CAP petite enfance ou équivalent ou une solide expérience dans l'encadrement d'enfants en collectivité

Avec une annualisation des heures.

Voté à l'unanimité

Projet scolaire : choix de l'architecte et frais d'étude

Afin d'avancer sur le dossier de notre structure scolaire, la commission travaux propose de demander un état des lieux des bâtiments et la réalisation d'un avant-projet. Une recherche des architectes ayant déjà effectué des travaux de réhabilitation au sein d'une école a été réalisée. C'est pourquoi, la commission travaux propose de retenir M. Tivillier de Montalieu, pour ses références en la matière (dont la rénovation de l'école de Briord).

Montant prévu : 2000€

Voté à l'unanimité

Frais d'huissier de justice pour les travaux du cimetière

Suite à des problèmes dans d'autres communes, la commission travaux propose l'intervention d'un huissier avant les travaux du cimetière. Le but est d'éviter les recours des propriétaires de concessions suite aux travaux de terrassement.

Devis transmis par Maître Donadiou : 1859,20 euros TTC

Voté à l'unanimité

Achat matériel cantine

Comme prévu, avec le changement de prestataire pour la fourniture des repas, la commune a l'obligation d'acheter le matériel nécessaire (le matériel actuel étant mis à disposition par SCOLAREST).

La commission école propose d'acheter le matériel à l'entreprise Lestra :

Four de remise en température : 3350€ HT

Armoire réfrigérée : 920€ HT

Voté à l'unanimité

Demande de subvention pour l'acquisition de matériel dans le cadre du TAP

L'an dernier, suite à certaines remarques des enseignants, la commission s'occupant de l'école a jugé utile d'étoffer le matériel pour les activités sportives. Une demande de subvention a été adressée à plusieurs sénateurs, et c'est M. Savin qui a répondu favorablement. Cette dernière est à hauteur de 50%. Le montant hors subvention se porte à 3775,00 Euros HT.

Vote :4 abstentions – 11 pour

QUESTIONS DIVERSES :

Courrier de M. Moyne Jean-François

M. Jean-François Moyne a fait parvenir à la commune un courrier où il dénonçait, entre autres, l'utilisation intensive de l'ancienne station de pompage, des pratiques déraisonnables d'agriculture, ainsi que la présence de caisses de camions dénaturants le paysage.

Il avait été reçu à sa demande par M. le Maire il y a environ un an pour le même sujet que les faits exposés dans ce courrier.

En ce qui concerne l'utilisation de l'ancienne station de pompage de La Plaine. Il n'y a aucune raison d'interdire l'utilisation des points d'eau communaux comme les lavoirs, les puits, la station de pompage pour nos agriculteurs qu'ils soient de La Plaine où d'ailleurs sur la commune. Par contre, cette utilisation doit se faire dans le respect des biens publics, c'est pourquoi des petits travaux d'entretien vont bientôt être effectués sur les lieux par certains utilisateurs.

Quant à l'utilisation des parcelles communales louées aux agriculteurs, un bail est signé entre les deux parties et ceci engage l'agriculteur à restituer les parcelles dans un état équivalent ou supérieur à la fin de ce bail. La commune n'a pas de droit de regard sur le type d'agriculture pratiqué du moment que l'agriculteur respecte les règles et lois en vigueur.

Enfin, concernant l'installation d'abris pour les animaux, l'agriculteur s'est engagé à en améliorer l'esthétique bien que ceci n'ait rien d'illégal.

Centre médico-social.

Le centre médico-social réclame à ce jour la somme de 48,45 euros (soit 0,85 cts par enfant) alors que jusqu'à ce jour, nous ne payions rien.

Subvention de l'association A Fond la Caisse :

L'association ayant été créée récemment, une demande de subvention a été faite. Celle-ci sera étudiée lors du prochain conseil.

Pose de panneaux :

Renseignements pris pour leur mise en place c'est à la commune de s'en occuper. Une conseillère municipale travaille actuellement sur le sujet.

Présence du bébé-bus à Saint Baudille :

Une élue demande la possibilité de trouver un emplacement en vue d'une éventuelle venue du bébé-bus dans la commune. Elle sera étudiée lors du prochain conseil.

Réunions des commissions de conseils communautaires et syndicats.

Un habitant du village nous demande pourquoi avant chaque début de conseil municipal nous ne faisons pas de compte-rendu des réunions auxquelles le maire et le conseil assistent. A ce, nous lui répondons, qu'en général les réunions durent plus de 3 heures, et à la moyenne d'une voire deux réunions par semaine, il est impossible de présenter un compte-rendu. Toutefois nous lui signalons qu'ils sont disponibles sur les sites de la Communauté de Communes, et également sur les sites des syndicats.

Vitesse et dos d'ânes.

On nous signale que certains conducteurs pratiquent toujours une vitesse excessive dans le village alors qu'elle est limitée à 30 km.

On nous signale également que certains panneaux sont effacés avec le temps.

On nous demande également quand certains dos d'ânes non conformes seront détruits.

Il est répondu que le dossier est en cours.

Nuisances sonores.

On nous fait remarquer que, si nous indiquions bien les horaires des week-ends et des jours fériés, nous omettions les horaires en semaine. Nous vous les rappelons donc ci-dessous :

Jours ouvrables : 8 h 30 à 12 h 00 – 14 h 00 à 19 h 30

Samedi : 9 h 00 à 12 h 00 – 15 h 00 à 19 h 00

-Dimanche et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00.

Plan communal de sauvegarde du risque nucléaire.

Un habitant nous informe qu'il a vu à la télé que les communes se devaient de créer un plan communal de sauvegarde du risque nucléaire (entre autres), il nous demande où en est celui de Saint Baudille. Nous lui répondons qu'il est en cours d'écriture.

Chemin de Monsu.

On nous signale un dépôt sauvage de tuiles, canettes de bières et autres déchets dans le chemin de Monsu. Nous allons y remédier, et nous mettre en contact avec Lo Parvi qui est apte à verbaliser ces comportements incivils.

Four de la Plaine.

On nous demande pourquoi le panneau d'affichage sous le four de la Plaine a été enlevé. Nous répondons qu'il a été supprimé à la demande de la maison du Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.